



Paris, le 24 décembre 2022

Madame la Première Ministre,

Le Secours Catholique a pour mission d'accompagner les personnes en situation précaire et de lutter contre les causes de la pauvreté. La Cimade, elle, agit plus particulièrement pour défendre les droits et la dignité des personnes migrantes et exilées.

Nos deux associations sont depuis plusieurs années attentives aux personnes migrantes présentes à nos frontières, en particulier sur le littoral franco-britannique, aux frontières franco-italienne et franco-espagnole.

Début décembre, nous nous sommes rendus, à une semaine de distance, dans les Hautes-Alpes pour rencontrer nos équipes respectives ainsi que l'ensemble des associations de solidarité présentes sur le terrain à Briançon, Gap et Montgenèvre. Nous avons l'un et l'autre rencontré le Maire de Briançon ou le Président du Conseil départemental ou le Secrétaire général de la préfecture.

Après ces visites et ces rencontres, nous souhaitons attirer solennellement votre attention sur la gravité de la situation.

Plusieurs milliers de personnes franchissent chaque année la frontière des Alpes, en provenance d'Italie. Il y a là des hommes, des femmes, parfois enceintes, des enfants mais aussi des personnes âgées, handicapées qui, n'ayant plus d'espoir dans leur pays, n'ont d'autre issue que de chercher une protection ou simplement une vie meilleure en France ou dans un autre État européen. Les routes qu'ils empruntent les mènent pour une partie d'entre eux à Briançon. Elles sont, comme vous l'imaginez, dangereuses entre les risques de la montagne et les effets de l'altitude et du froid, conditions auxquelles ces personnes ne sont en général pas habituées. Nombre d'entre elles s'y blessent, certaines tombent sérieusement malades et d'autres y ont perdu la vie.



Dès 2016, des “maraudeurs solidaires”, se mobilisant pour porter secours en montagne, et des acteurs locaux ont cherché à mettre à l’abri toute personne dans le besoin. D’autres ont décidé d’acheter un lieu à Briançon pour y créer un “Refuge solidaire” permanent et y accueillir ainsi, de façon inconditionnelle, tous ceux qui en avaient besoin, c’est-à-dire plus de 3000 personnes cette année.

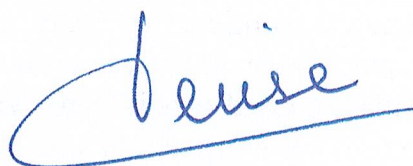
Les autorités publiques des Hautes-Alpes nous ont dit qu’elles n’avaient pas l’intention de mettre en place un dispositif d’hébergement inconditionnel, comme le prévoit le Code de l’Action Sociale et des Familles (article L. 345-2-2). Nous déplorons qu’aucun soutien ne soit apporté au “Refuge solidaire”, ni pour contribuer à son fonctionnement, ni pour le compléter lorsque sa capacité d’accueil fixée par l’administration est atteinte. Alors que son existence même est un élément de calme et de paix dans la région.

Pourquoi ignorer cette situation et laisser des personnes en si grande détresse à la rue, alors que l’hiver s’installe ? Pourquoi laisser les acteurs associatifs et les citoyens porter et assumer, seuls, l’indispensable protection de personnes exilées en grande fragilité ?

Le Président de la République l’indiquait lui-même à Rome récemment, le “ devoir de résistance (...), c’est celui qui consiste à défendre la dignité de chacun, à ne jamais céder, en quelque sorte, à la pulsion de pureté que d’aucuns voudraient convoquer, à défendre le respect, le devoir de prendre soin des plus fragiles.”

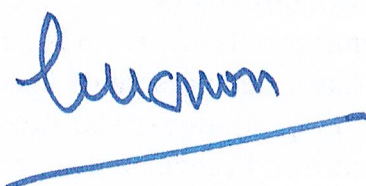
Nous vous adressons donc ce courrier pour vous demander de faire activer, dans les meilleurs délais, le Plan Grand Froid pour les personnes migrantes et de lancer une concertation avec tous les acteurs locaux afin que soit élaboré un dispositif pérenne de protection des plus fragiles, dispositif bénéficiant du soutien public. Nous sommes prêts à vous rencontrer, Madame, pour vous exposer plus précisément nos inquiétudes et nos demandes.

Nous vous remercions de l’attention que vous voudrez bien porter à notre courrier et vous prions d’agréer, Madame la Première Ministre, l’assurance de notre haute considération.



Véronique Devise

Présidente du Secours Catholique



Henry Masson

Président de La Cimade